

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MAI 2017

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 1^{er} mai 2017 à 20h. À laquelle séance siégeaient les conseillères mesdames Suzanne Tremblay et Dolorès Bouchard, ainsi que les conseillers messieurs Marius Côté, Alain Jean et Pierre Bellavance, tous formant quorum sous la présidence du maire madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Martin Perron, directeur général/secrétaire-trésorier. 29 citoyennes et citoyens assistaient à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 20H01

201705-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

201705-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 7 ET DU 18 AVRIL ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance, appuyé par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 7 et du 18 avril et de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soient adoptés, avec dispense de lecture.

201705-03 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2017

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que les comptes du mois d'avril 2017, dont la liste est conservée aux archives et totalisant un montant 173 887.13\$, soient approuvés.

201705-04 CORRESPONDANCE

- Réception de l'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle de la Société d'aide au développement des collectivités de Rimouski-Neigette;
- Réception des condoléances adressées à Marnie Perreault par la Municipalité de Saint-Valérien;
- Réception d'une demande de remise de l'audience à la CPTAQ par les Scieries St-Fabien à une date ultérieure;
- Réception de la décision finale de la CPTAQ qui autorise la vente de lots de la Ferme Champlever en faveur de la Ferme DR Côté;
- Réception d'une communication des ministères de la Famille et des Transports sur un projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées;
- Résultat des analyses de l'eau potable.

201705-05 APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE ROUTES

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage de la chaussée sont nécessaires et prioritaires aux endroits suivants :

- 3^e rang Ouest sur 200 mètres, à la hauteur de la résidence de monsieur Lionel Jean;
- 3^e rang Ouest sur 1.1 km, du Club La Coulée à la route Cloutier;

- 1^{re} rue Est sur 100 mètres, à la hauteur de la résidence de monsieur Richard Coulombe.

CONSIDÉRANT QUE les résidents du 3^e rang Ouest ont remis une pétition le 16 novembre 2016 réclamant des améliorations à la route;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux respectent le Plan triennal d'immobilisation 2017-2020 sur lequel le conseil municipal s'est engagé au mois de décembre 2016;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil mandate le directeur général, monsieur Martin Perron, à procéder à l'appel d'offres pour des travaux de pavage d'ici le mois de juin 2017, en fonction de la programmation des priorités suivantes :

1. 3^e rang Ouest sur 250 mètres, à la hauteur de la résidence de monsieur Lionel Jean;
2. 3^e rang Ouest sur 1.2 km, du Club La Coulée à la route Cloutier;
3. 1^{re} rue Est sur 100 mètres, à la hauteur de la résidence de monsieur Richard Coulombe.

201705-06 RETRAIT DU CONTRAT D'ASSURANCE-ACCIDENT DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Municipalité à la régionalisation du Service incendie de la MRC de Rimouski-Neigette en 2016;

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité retire la couverture d'assurance pour les pompiers de Saint-Fabien du contrat d'assurance-accident de la Municipalité puisque la régionalisation du Service incendie entraîne automatiquement le transfert.

201705-07 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION INTÉGRÉ

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la Municipalité nomme madame Suzanne Tremblay comme représentante de Saint-Fabien pour siéger au sein du nouveau conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation intégré de Rimouski-Neigette.

201705-08 PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA REVITALISATION DE DE LA CLINIQUE ST-AMAND ET ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est situé dans l'aire patrimonial de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil accorde une grande importance au maintien des services de santé offerts à la population fabiennoise;

CONSIDÉRANT QUE le développement socio-économique durable d'une collectivité passe, entre autres, par le dynamisme de l'entrepreneuriat de Saint-Fabien;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont refusé la tenue du vote demandé par madame le Maire pour prendre une décision claire;

Il est donc proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité offre d'accorder une subvention à la Clinique St-Amand et Associés (Gestion St-Fabien inc.) sous forme d'un congé de taxes complet les deux (2) premières années, soit 2017-2018, et d'un crédit de

50% pour les trois (3) années suivantes, soit 2019-2020-2021, suite à l'acceptation du protocole d'entente à être intervenu entre les deux parties.

201705-09 TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG 3 EST

CONSIDÉRANT la réception d'une pétition le 22 mars 2017 dûment signée par les résidents du secteur du 3^e rang Est;

CONSIDÉRANT QUE les conditions météorologiques en cette fin du mois d'avril 2017 ne favorisent pas une évaluation précise des travaux à faire;

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité s'engage à procéder à une évaluation des travaux de réfection au cours du mois de mai, qui mènera à l'élaboration d'une programmation des travaux à réaliser au mois de juin 2017.

201705-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°500-17 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME EN INTÉGRANT L'USAGE « COMMERCE ET SERVICE » DANS L'AIRE D'AFFECTATION « RÉSIDENIELLE FAIBLE DENSITÉ »

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le groupe d'usage « Commerce et service » n'est pas permis dans l'affectation « Résidentielle faible densité »;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Caissy a fait une demande de changement au Plan d'Urbanisme en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du premier projet du présent règlement a été fait le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a démontrée d'intérêt à signer une demande de participation au référendum, tel que le prescrit la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalité (L.R.Q., c E-2.2);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que le règlement no 500-17 modifiant le plan d'urbanisme et permettant l'intégration de l'usage « Commerce et service » dans l'aire d'affectation « Résidentielle faible densité » soit adopté.

Le Conseil décrète et statue ce qui suit:

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 500-17 et s'intitule « *Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'intégrer un groupe d'usage dans une aire d'affectation* ».

Usage commerce et service dans une aire d'affectation résidentielle faible densité;

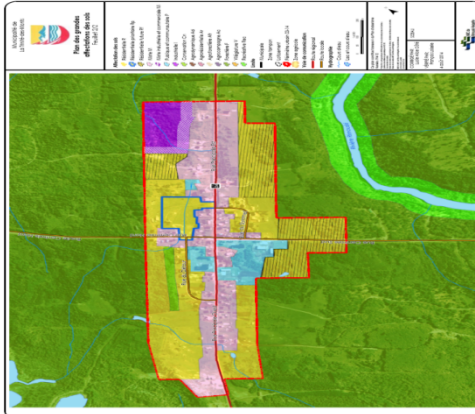
2. La figure 7.3.1 intitulée « Les usages autorisés et les grandes affectations du territoire », est modifiée afin d'insérer, dans la colonne « Résidentielle faible densité » vis-à-vis la ligne « Commerce et service », le texte suivant : *De façon spécifique, seul le sous-groupe d'usage suivant est permis :*
- Hébergement et restauration;

Usage commerce et service dans une aire d'affectation résidentielle faible densité

3. Après la note 21, la modification consiste à ajouter le texte suivant : « *Note 22 : De façon spécifique, seul le sous-groupe d'usage suivant est permis : - Hébergement et restauration;* »

Annexe « A »

Le plan des grandes affectations des sols (version réduite)



201705-11 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°502-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER LE SOUS-GROUPE D'USAGE « RESTAURANT ET HÉBERGEMENT » DANS LA ZONE RA-128

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le sous-groupe d'usage «Restaurant et hébergement» n'est pas permis dans la zone « Ra-128 » dans le grille de spécifications;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Caissy a fait une demande de changement au règlement en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du premier projet du présent règlement a été fait le 6 février 2017 et que le dépôt du second projet de règlement a été fait le 5 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne n'a démontrée d'intérêt à signer une demande de participation au référendum, tel que le prescrit la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalité (L.R.Q., c E-2.2);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le règlement no 502-17 modifiant le règlement de zonage permettant d'ajouter l'usage « Restaurant et hébergement » dans la zone Ra-128 soit adopté.

Le Conseil décrète et statue ce qui suit:

Numéro et titre du règlement

1. Le présent règlement porte le numéro 502-17 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage, pour la municipalité de Saint-Fabien afin d'ajouter un sous-groupe d'usage* ».

Grille de spécification

2. La grille des spécifications du secteur du périmètre d'urbanisation est modifiée. La modification consiste à inclure le sous-groupe d'usage intitulé « Restaurant et hébergement » dans la zone « Ra-128 ».

Entrée en vigueur

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

201705-12 PROJET DE RÈGLEMENT NO 503-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN DE CHANGER LES NUMÉROS DES ZONES ASSUJETTIES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a adopté un nouveau Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de changement de règlement en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 18 avril 2017.

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu à l'unanimité que le règlement no 503-17 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de changer les numéros des zones assujetties soit adopté.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Numéro et titre du règlement

1. Le présent projet de règlement porte le numéro 503-17 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour la municipalité de Saint-Fabien afin de changer les numéros des zones assujetties* ».

Zones et travaux assujettis

2. Le texte de l'article 8 est modifié. La modification consiste changer l'article pour le texte suivant :

« Article 8 Zones assujetties

Le présent règlement s'applique dans les zones Rur-58, Rur-59, Rur-60 et Rur-61, telles que définies sur les plans de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage #476. Plus spécifiquement, les secteurs visés sont le chemin de la Mer Est et Ouest, le Chemin Grand-papa, le Chemin Ernest Roy, la Route de la Mer et le secteur appelé « secteur du plateau ». »

201705-13 PROJET DE RÈGLEMENT NO 504-17 SUR LES BÂTIMENTS DE TYPE DEMI-CIRCULAIRE DE TYPE MÉGA-DÔME COMME BÂTIMENT ACCESSOIRE À UN USAGE AGRICOLE ET INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 503-17 stipule qu'un bâtiment projeté doit s'harmoniser avec le milieu environnant bâti ou naturel;

CONSIDÉRANT QUE les toitures de toiles de forme arrondies (méga-dôme) sont des structures particulières;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a adopté un Plan d'urbanisme portant le no 475 pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire permettre les bâtiments demi-circulaires de type méga-dôme comme bâtiment accessoire à un usage agricole et industriel;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, le Conseil ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 *Numéro et titre du règlement*

Le présent projet de règlement porte le numéro 504-17 et s'intitule « *Projet de règlement afin de permettre l'implantation de bâtiment demi-circulaire de type méga-dôme comme bâtiment accessoire à un usage agricole et industriel* ».

Article 2 *Terminologie*

La terminologie est modifiée. La modification consiste à ajouter une définition qui est la suivante :

« 155.1 Méga-dôme : désigne toute structure de poutrelles d'acier avec toiture de toile considérée comme bâtiment accessoire et servant à l'entreposage aux activités industrielles et agricoles ».

Article 3 *Revêtement extérieur*

La sous-section 7.4 est modifiée. La modification consiste à ajouter, après le 8^e alinéa, le texte suivant :

« 9) La toile tissée sauf pour les bâtiments agricoles et industriels de type méga-dôme ».

Article 4 *Entrée en vigueur*

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

201705-14 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE RENDRE CONFORME UN BÂTIMENT PRINCIPAL ET UN BÂTIMENT ACCESSOIRE AU 12, 11^E AVENUE NORD

CONSIDÉRANT le dépôt au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne va pas à l'encontre du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse est de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande causerait un préjudice sérieux à la demanderesse;

CONSIDÉRANT QUE les deux bâtiments ont fait l'objet de permis;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne concerne que la remise et la maison mobile existantes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité autorise la conformité aux règlements d'urbanisme pour un bâtiment principal (maison mobile) et secondaire (remise) au 12, 11^e Avenue Nord.

201705-15 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PERMETTANT LE DÉPLACEMENT D'UN GARAGE AU 312, RANG 2 OUEST

CONSIDÉRANT le dépôt au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE la dérogation va à l'encontre du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation de 63,08 m² n'est pas mineure;

CONSIDÉRANT QUE la norme de superficies combinées de deux garages est de 140m² et que la demande représente une superficie combinée de 203m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande créerait un précédent majeur pour la Municipalité s'elle en acceptait la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité refuse le déplacement d'un garage provenant du terrain de la Ferme Champviclou pour être placé sur le terrain résidentiel sis au 312, Rang 2 Ouest, vu la superficie combinée des deux garages jugée trop grande à savoir, 63.08 m² de plus que la norme prescrite.

201705-16 PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – MANDATAIRE

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que le Conseil mandate monsieur Pierre Bergeron pour la conception d'un plan de gestion des urgences au profit de la municipalité de Saint-Fabien à titre gratuit.

201705-17 DISTRIBUTION DE COMPOST

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que la Municipalité procède à la distribution de compost le samedi 20 mai 2017 dès 8h30 et jusqu'à épuisement de la marchandise sur la rue Industrielle Est (derrière le garage Multi-mécanique). Des membres du Conseil seront présents pour l'occasion. Le tout est offert gratuitement aux citoyennes et citoyens. Les gens intéressés doivent être avisés que la Municipalité n'offre aucun matériel ni ressources humaines pour le chargement du compost.

201705-18 INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE JOVETTE-BERNIER

CONSIDÉRANT la décision favorable de la Commission de la toponymie du Québec pour l'attribution du nom de Jovette-Bernier à la bibliothèque municipale de Saint-Fabien;

Il est proposé par monsieur Marius Côté, appuyé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à l'inauguration officielle de la bibliothèque Jovette-Bernier le mardi 16 mai 2017 à 19h.

201705-19 DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ORGANISME EN TOUT C.A.S.

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la Municipalité octroie un montant de 1 000\$ à l'organisme de travail de rue En Tous C.A.S pour la réalisation de sa mission sur le territoire de Saint-Fabien pour l'année 2017.

201705-20 DEMANDE D'APPUI DES LOISIRS ST-FABIEN AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL POUR UN PROJET DE PARTAGE DE LIVRES À SAINT-FABIEN-SUR-MER

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Dolorès Bouchard et résolu à l'unanimité que la Municipalité appuie Les Loisirs St-Fabien dans sa demande d'aide financière au Fonds de développement rural pour le projet de partage de livres de type « croque-livres » localisé sur le chemin de la Mer.

201705-21 DEMANDE DE DON DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-FABIEN POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE PATRICK COULOMBE 2017

Il est proposé par monsieur Alain Jean, appuyé par monsieur Marius Côté et résolu à l'unanimité que la Municipalité verse un don de 100\$ au Club optimiste de Saint-Fabien pour le souper-bénéfice Patrick Coulombe, le samedi 27 mai 2017 au Pavillon des loisirs de Saint-Fabien.

201705-22 MENTION HONORABLE À SHAOLI BEAUCHESNE

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que la Municipalité offre une mention honorable à Shaoli Beauchesne pour sa persévérance scolaire au cours de son cheminement au niveau collégial. Shaoli a su persister après avoir vécu des moments scolaires difficiles et a remporté le prix de persévérance scolaire lors du Gala de la réussite du Cégep de Rimouski 2017 le 25 avril dernier.

201705-23 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Limite de 50km/h près de la salle de quilles sur la 1^{re} Rue;
- Trottoirs;
- Souper-spaghetti (Anthony Fournier).

201705-24 LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame Dolorès Bouchard, appuyée par monsieur Pierre Bellavance lèvent la séance à 20h40.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier